ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD OUEST

Permis d'organisation
Visa FFSA - N° 634 en date du 05 AOUT 2026
Visa LIGUE - N°38 en date du 05 AOUT 2026

43ème RALLYE DU MEDOC E.LECLERC 2026

43ème RALLYE MODERNE

12 et 13 Décembre 2026

www.asacso.com

RÈGLEMENT PARTICULIER MODERNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

Épreuve N° 73518 organisée par l'ASA Club du Sud-Ouest n°1009 Enregistrée par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud, le 5 aout 2026 sous le N° 38 et par la FFSA le 5 aout 2026, sous le permis d'organiser N° 624. Les 12 et 13 Décembre 2026 Coupe de France des Rallyes – Coef 2

.

MESDAMES ET MESSIEURS
LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des municipalités des communes traversées de, Lesparre, Blaignan, Civrac, Ordonnac, Saint Germain d'Esteuil et Saint Seurin de Cadourne, que l'Association Sportive de l'Automobile Club du Sud-Ouest peut organiser pour vous cette édition du :

43ème RALLYE DU MEDOC
E.LECLERC 2026

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE,
LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes, et l'article 6.2.7 du règlement standard F.F.S.A. sera strictement appliqué, notamment :

Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés,
ou non-respect du nombre maximal de passages

= DÉPART REFUSÉ

Nous comptons sur votre compréhension.

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes !

Soyez-en remerciés.

L'A.S.A.C.S.O.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements	Mardi 30 juin 2026
Clôture des engagements	Vendredi 27 novembre 2026
Mise à disposition du carnet d'itinéraire	Dimanche 6 décembre 2026 de 9h00 à 13h00, et le samedi 12 décembre 2026 de 8h30 à 12h30, Lieu : S.A.M 25, avenue de Bordeaux 33340 Lesparre-Médoc.
Dates et heures des reconnaissances	Dimanche 6 décembre 2026 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, et le samedi 12 décembre 2026 de 8h00 à 12h00
Vérifications administratives le	Samedi 12 décembre 2026 de 13h30 à 17h30, Lieu : SAM Accès Rte du parc assistance au croisement de l'av. de Bordeaux 33340 Lesparre
Vérifications techniques le	Samedi 12 décembre 2026 de 13h45 à 17h45, Lieu : EURL Aurélien PION, 2 Rue des Charpentiers, 33340 Lesparre-Médoc
Heure de mise en place du parc de départ le	Samedi 12 décembre 2026 à 13h45, Lieu : STADE avenue du docteur Henri Benaben 33340 Lesparre-Médoc
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs le	Samedi 12 décembre 2026 à 18h00, Lieu : CALM 7 Rue de Grammont, 33340 Lesparre-Médoc
Briefing de la Direction de Course aux voitures d'encadrement (avec émargement conducteurs et passagers) au	Samedi 12 décembre 2026 à 19h00, Lieu : Salle saint trélody, Rue Jean Fourment, 33340 Lesparre-Médoc
Briefing DC et adjoints PC Course	Samedi 12 décembre 2026 à 17h30, Lieu : CALM 7 Rue de Grammont, 33340 Lesparre-Médoc
Publication des équipages admis au départ le	Samedi 12 décembre 2026 à 19h30, SITE INTERNET https://www.chronolive.fr/
Publication des heures et ordres de départ de la 1ère étape	Samedi 12 décembre 2026 à 19h30, SITE INTERNET https://www.chronolive.fr/
Tableau d'affichage	au PC et en numérique internet sur : https://www.chronolive.fr/
Départ de la 1ère étape	Dimanche 13 décembre 2026 08h00, parc fermé, Lieu : STADE avenue du docteur Henri Benaben 33340 Lesparre-Médoc
Arrivée finale du rallye	Dimanche 13 décembre 2026 à partir de 13h22 (1er VHRS) Lieu : STADE avenue du docteur Henri Benaben 33340 Lesparre-Médoc
Publication des résultats le	Dimanche 13 décembre, 30 minutes après l'arrivée au parc fermé final de la dernière voiture de chaque plateau : VHC - MODERNE sans attendre l'arrivée des autres plateaux. Lieu : SITE INTERNEThttps://www.chronolive.fr/
Vérification finale le	Dimanche 13 décembre au fur et à mesures de l'arrivée des voitures, Lieu : GARAGE IMPERIAL Zac Belloc, 11 Rue des Rémouleurs, 33340 Lesparre
Publication des résultats du rallye le	Dimanche 13 décembre, 30 minutes après l'arrivée au parc fermé final de la dernière voiture de chaque plateau : VHC - MODERNE sans attendre l'arrivée des autres plateaux. Lieu : SITE INTERNEThttps://www.chronolive.fr/
Remise des prix le	La remise des prix se déroulera après l'arrivée de la dernière voiture et 30 minutes après la publication des résultats.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest organise le 43ème RALLYE DU MEDOC E.LECLERC 2026 en qualité d'organisateur administratif et technique.

Comité d'Organisation

Président : Jerry GAUGAIN

Membres : Caroline ADLER, Pierre BENOIST, Steven BOIBELET, Didier BONNET, Gérard BONNET, Monique BOUGEOIS, Laurent CADUSSEAU, Rémi CASTENET, Philippe DALBON, Philippe DANIEL, Bastien GIRARD, Jean Jacques HERVIER, Myriam LANTRES, Marie Do MALORON, Bruno MARILL, Serge MIKLOU, Michel MOUTREUIL, Marie Paule POUPIN , Charly POUPIN , Alain TRILLAUD, Benjamin VIVIEN, Delphine VIVIEN, Stéphane VIVIEN

Secrétariat du Rallye pour envoi des engagements

ASACSO MEDOC 2026
8 place des quinconces
33000 BORDEAUX
05 56 52 35 81
rallyedumedoc33@gmail.com

Votre contact téléphonique pour toutes demandes

Contact modernes : M. Bastien GIRARD au 06 17 70 69 26

Permanence du Rallye

SAM Accès Rte du parc assistance au croisement de l'av. de Bordeaux 33340 LESPARRE (voir plan) : LE 6 décembre 2026 de 9h00 A 13h00 et le 12 décembre 2025 de 10h00 A 16h00

Organisateur administratif et technique

Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest (ASACSO)
8 place des Quinconces
33000 BORDEAUX
05 56 52 35 81
Mail : asacso33@gmail.com
www.asacso.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

- Président du Collège des Commissaires Sportifs..... M. Jacques COURMONTAGNE – Licence n°11849
- Commissaire Sportif..... M. Daniel BLUTEAU – Licence n°2974
- Commissaire Sportif..... Me Isabelle RENOU – Licence n°136518
- Commissaire Sportif.....

- Directeur de Course Général..... M. Melvin FRAIGNE – Licence n°253226
- Directeur de course adjoint..... M. Francis BRANDY – Licence n°43050
- Chargé des VHRS auprès du DCG..... M. Francis BRANDY – Licence n°43050
- Directeur de Course ES 1-3 PC..... M. Jean Marie CAROF – Licence n°203852
- Directeur de Course ES 2-4 PC..... M. Philippe DANIEL – Licence n°50805

- Directeur de Course ES 1-3..... M. Jean Luc RENOU – Licence n°10314
- Adjoint à la Direction de Course ES 1-3 M. Jean Luc TORLIGUIAN – Licence n°242235
- Chronométreur Départ ES 1-3..... M. Pierre CARJUZZA – Licence n°180009
- Chronométreur Arrivée ES 1-3..... M. Lalie VIAULT – Licence n°375085
- Point Stop ES 1-3..... M. Thierry VERMESSE - Licence n°13195

- Directeur de Course ES 2-4..... M. Jean Pierre RAYMOND – Licence n°12215
- Adjoint à la Direction de Course ES 2-4..... M. Jean Luc RENOU – Licence n°10314
- Chronométreur Départ ES 2-4..... Mme Christelle BRANDY VALET – Licence n°12194
- Chronométreur Arrivée ES 2-4..... M. Alain SYLVAIN – Licence n°234828
- Point Stop ES 2-4.....

- Commissaire Technique responsable M. Serge LARQUEY – Licence n°8454
- Commissaire Technique responsable VHC..... M. Serge LARQUEY – Licence n°8454
- Commissaire Technique adjoint M. Patrick MAURIAL – Licence n°41237
- Commissaire Technique adjoint M. Jean Raphael BUREAU – Licence n°15302
- Commissaire Technique adjoint M. Cédric DAURAT – Licence n°111570

- Médecin chef M. Michel HERGUE – Licence n°237526
- Chargé des relations avec les concurrents..... M. Yacine MECHOUK – Licence n°220965
- Chargé des relations avec les concurrents..... M. Jean Pierre PERRIER – Licence n°21244
- Chargé des relations avec les concurrents..... Mme Marie Dominique MALORON - Licence n° 19284

- Classement.....M. Sylvain BERGERON - Licence n°50286

1.2P. ELIGIBILITE

Le 43ème RALLYE DU MEDOC E.LECLERC 2026 compte pour :

- La Coupe de France des rallyes 2027.
- Le Championnat de Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2027
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2027

1.3P. VÉRIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA

1.3.1 Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement. Des vérifications pré-administratives auront lieu à la remise du carnet d'itinéraire (voir §PROGRAMME ET HORAIRES).

Les vérifications administratives finales (permis, licences mineur(e)s et une lettre du propriétaire de la voiture de Rallye autorisant le(s) pilote(s) à conduire la voiture pendant le rallye, lorsque le pilote n'est pas le propriétaire de la voiture.

Les concurrents recevront une heure de convocation aux vérifications administratives. Cette heure doit être impérativement respectée. Les concurrents doivent respecter les gestes barrière si nécessaire.

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 12 décembre 2026 de 13h45 à 17h45, Lieu : EURL Aurélien PION, 2 Rue des Charpentiers, 33340 Lesparre-Médoc.

Les concurrents devront présenter les documents techniques préalablement remplis par leur soin. Ceux-ci sont disponibles sur le site.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 43ème RALLYE DU MEDOC E.LECLERC 2026 doit s'engager sur le site https://engagement.ffsa.org/, puis imprimer la fiche et l'adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi), dûment complétée, avant le Vendredi 27 novembre 2026.

- Paiement par virement **IBAN** FR76 1558 9335 7207 7839 9124 003 B**IC** CMBRFR2BARK
- Par chèque à l'ordre de l'ASACSO,
 En raison des problèmes postaux merci de privilégier le paiement par virement.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum total sur l'ensemble des rallyes MODERNE, VHC et Régularité.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 295 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 590 €
- Pour les équipages complets ASACSO ou plus de 300 Km aller : 270 €

L'engagement comprend 10 € reversés aux commissaires, l'A.S.A.C.S.O. complétera afin de donner 30 € en carte cadeau, à chacun d'eux en dédommagement d'une partie de leur frais de déplacements.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement par chèque ou virement bancaire. Les chèques ne seront déposés que le lundi suivant le rallye. Joindre obligatoirement avec la demande d'engagement : une photocopie des permis et licences et la première page du passeport.

En cas de forfait, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve.

En cas de déclaration de forfait faite par ÉCRIT (mail identifié) 15 jours avant, l'engagement sera intégralement remboursé.

La retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition,
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

3.3. ORDRE DE DÉPART

L'ordre de départ des différents rallyes est ainsi défini : VHRS/VMRS, VHC, MODERNES et LEGENDES.

3.3.1. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance indiqué dans le roadbook. Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans le parc. La vitesse dans le parc d'assistance est limitée à 20 km/h.

Les remorques sont interdites dans le parc d'assistance et devront impérativement être stationnées à l'endroit prévu dans le roadbook.

Les jours de la compétition, les voitures de tourisme des accompagnants seront interdites d'accès dans l'enceinte du parc d'assistance.

Parc d'assistance :

- Avenue Dr Henri Benanben et Avenue Jean Moulin 33340 Lesparre-Médoc

Parc remorques :

- 8bis allée des fontaines 33340 Lesparre-Médoc

Dans le parc d'assistance, il est obligatoire :

- d'avoir pour chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5 Kg contrôlé depuis moins de 2 ans et en état de marche,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

La pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée. Durant le temps du rallye, aucune circulation ne sera tolérée dans le parc d'assistance, à l'exception des voitures de course, sous peine de pénalités.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 43ème RALLYE DU MEDOC E.LECLERC 2026 représente un parcours de 86 km, divisé en 1 étape et 2 sections

Il comporte Une épreuve d'une longueur totale de 8,86 km à faire 2 fois, une épreuve d'une longueur totale de 10,89 km à faire 2 fois.

Compte tenu de l'impérieuse obligation imposée par les communes de limiter la dégradation de la chaussée, des piquets de cordes rigides ou autres seront installés préalablement au rallye.

- il est donc interdit d'utiliser les cordes aussi bien durant les reconnaissances que durant le rallye.
- il est fortement recommandé à tous les équipages de considérer que tout endroit et particulièrement les courbes sont susceptibles d'être équipé d'un ou de plusieurs piquets de corde rigide.

6.1.1. RALLYES DE DOUBLURES

- 11ème RALLYE VHC
- 11ème RALLYE VHRS
- 8ème RALLYE VMRS

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissances autorisé pour chaque spéciale est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Voir §PROGRAMME-HORAIRES

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

L'ordre de départ est le suivant :

- Véhicules Régularité Sportive (VHRS et VMRS)
- Véhicules Historiques de Compétition (VHC)
- Véhicules Modernes

Les concurrents abandonnant sont priés de renseigner le document mis à leur disposition et de le remettre aux relations concurrents dans les plus brefs délais.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de primes.

La remise des prix se déroulera après l'arrivée de la dernière voiture et 30 minutes après la publication des résultats.

43ème Rallye du Médoc E. Leclerc 2026

ITINERAIRE et CONTROLES

CH	Lieux	ES	Liaison	Total			
ES		Distance	Distance	DISTANCE	T.I.	1ère voit	
			Lever du soleil à Lesparre 8h32				
	Départ Etape 1 Section 1 – 13/12/2026						
CH0	Sortie Parc Fermé					8:00	Section 1
CH0A	Sortie assistance		0,70	0,70	0:20	8:20	
CH1			7,74	8,44	0:25	8:45	
ES 1	***Saint GERMAIN – Saint SEURIN***	***8,86***	0,10	8,54	***0:03***	8:48	
CH2			16,28	24,82	0:30	9:18	
ES 2	***BLAIGNAN – CIVRAC***	***10,89***	0,10	24,92	***0:03***	9:21	
CH2A	Entrée regroupement		17,14	42,06	***0:30***	9:51	
	Fin de la section 1	***19,75***		***42,06***			
	Départ Etape 1 Section 2 – 13/12/2026			***42,06***			Section 2
CH2B	Sortie regroupement entrée assistance		2,00	44,06	1:00	10:51	
CH2C	Sortie assistance		0,70	44,76	1:00	11:51	
CH3A			7,74	52,50	0:25	12:16	
ES 3	***Saint GERMAIN – Saint SEURIN***	***8,86***	0,10	52,60	***0:03***	12:19	
CH 4			16,28	68,88	0:30	12:49	
ES 4	***BLAIGNAN – CIVRAC***	***10,89***	0,10	68,98	***0:03***	12:52	
CH4A	Entrée parc fgermé		17,92	86,90	***0:30***	13:22	
	Fin de la section 2	***19,75***		***86,90***			
	TOTAL RALLYE	**39,50**		**86,90**			
			Coucher du soleil à Lesparre 17h22				